



Vente et achat de la maison de mes beaux-parents

Par **Basilou77**, le **27/10/2010** à **14:35**

Bonjour,

Ma belle-sœur et mon épouse sont héritières (parents décédés) d'une maison en ruine et inhabitable. Nous voulons l'acheter et refaire tous les travaux sachant que ma belle sœur ne souhaite pas l'acheter. Le problème, c'est qu'elle ne veut pas se décider à nous vendre la maison car il y a un contentieux entre mon épouse et elle.

Or cela fait presque 6 mois que nous attendons un réponse d'elle. A t-elle le droit de refuser de nous la vendre ou de marquer son refus, sachant qu'il n'y a pas d'acheteur depuis près de deux ans que la maison est en vente? Que pouvons faire car nous tenons à cette maison et de plus elles payent les impôts fonciers et que ma belle sœur ne compte pas faire quoique ce soit comme travaux?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **fif64**, le **28/10/2010** à **11:22**

Oui elle peut refuser de vous la vendre.

Mais comme nul n'est tenu de rester dans l'indivision, vous pouvez demander au juge de prononcer le partage, et lui soumettre votre volonté de vous voir attributaire du bien.

Par **Basilou77**, le **28/10/2010** à **14:34**

Merci Fif64